



L'ACTUALITÉ

LA CAPEB PUBLIE UN LIVRE BLANC À L'OCCASION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET L'ACCOMPAGNE D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Chaque élection, présidentielle ou législatives, est l'occasion pour la CAPEB de rappeler aux candidats ce que représentent les entreprises artisanales du bâtiment et ce qu'elles attendent des futurs élus.

Les candidats à l'élection présidentielle, comme ceux qui brigueront un mandat de député un peu plus tard, ignorent la plupart du temps qui nous sommes, qui sont les entreprises artisanales du bâtiment et encore bien davantage ce que nous attendons d'eux. Il est donc impératif de leur dire que la CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents, qu'elle est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment et qu'elle est l'organisation patronale majoritaire pour représenter l'artisanat du bâtiment.

La plupart des candidats ne connaissent ni notre objet ni nos objectifs et encore moins nos valeurs. Nous devons donc les informer sur le rôle que nous jouons pour informer les entreprises, les accompagner dans leur développement, dans la gestion de leurs chantiers, dans leurs relations employeurs/salariés. Nous devons aussi leur rappeler notre rôle dans la promotion des métiers ou encore les initiatives prises par les entreprises pour s'inscrire résolument dans la RSE, le développement durable, la modernité, la transition numérique et la transition écologique. La CAPEB est une organisation responsable, démocratique, progressiste dont beaucoup ignorent les fondements. À nous

de le faire savoir ! Les élections étant toujours un moment où les enchères sont ouvertes, nous nous devons d'amener les candidats à se positionner sur des problématiques très concrètes qui gênent l'activité et le développement de nos entreprises, et qui ont des conséquences manifestes sur l'emploi, l'apprentissage, et plus largement la pérennité de nos entreprises.

Nous attirons donc l'attention de ces candidats, et plus largement des Pouvoirs publics, sur toutes les questions liées à l'accès direct des petites entreprises aux marchés (marchés publics, patrimoine, rénovation énergétique), au développement de leurs activités (TVA à 5,5%) à l'encadrement de toutes les obligations qui peuvent les entraver (REP, ZFE, RGE) et à leur accompagnement dans les transitions numérique et écologique de la société.

Nous rappelons également dans notre Livre blanc l'impérieuse nécessité de promouvoir les métiers, de continuer à soutenir l'apprentissage, d'appuyer les entreprises dans la gestion de leurs compétences, d'assurer le financement et la bonne gestion de la formation professionnelle et d'accompagner les petites entreprises en matière de santé et sécurité au travail.

Impossible aussi de ne pas souligner dans ce Livre blanc les revendications qui sont les nôtres concernant les règles de la représentativité

patronale, le régime de la micro-entreprise, le travail détaché, l'emploi, les plateformes, mais aussi les retraites, la féminisation des métiers...

Bref, le Livre blanc est un recueil synthétique de problématiques majeures qui se posent aujourd'hui aux entreprises artisanales du bâtiment et auxquelles des réponses sont attendues.

Le Livre blanc est décliné sous trois formes : une version numérique qui a été mise à votre disposition sur ARTUR ce 10 février, une version « flipbook » disponible sur capeb.fr le 15 février, et une version imprimée qui sera adressée dans les départements et les régions à compter du 28 février. Un dépliant résumant nos priorités sera mis à votre disposition au même moment pour vous permettre d'informer vos adhérents. Les revendications que nous portons dans ce Livre blanc feront l'objet d'achats d'espaces au sein de la PQR (66 titres) les 16 et 17 février. Les annonces presse seront axées d'une part sur le rôle des entreprises artisanales dans la transition écologique et d'autre part sur leurs capacités à créer des emplois. Dans le même temps, cette campagne de communication couvrira la presse web ainsi que les réseaux sociaux avec 14 GIF thématiques que vous pourrez reprendre.

[L'ensemble des éléments de la campagne est à votre disposition sur ARTUR.](#)

COMMUNICATION

LES OUTILS PROFEEL DÉVELOPPÉS AU SEIN DU PROJET « PROCÉDURES INTERNES »

Le Bâtiment Artisanal présente ce mois-ci le projet « Procédures internes » développé dans le cadre du programme PROFEEL.

C'est, parmi tous les autres projets, sans doute celui sur lequel les élus et collaborateurs de la CAPEB se sont le plus investis tant ses outils seront essentiels pour les entreprises artisanales du bâtiment.

Gain de temps, qualité du service, qualité de la prestation, professionnalisme, anticipation des contrôles, renforcement de l'image positive de l'entreprise, satisfaction des clients, bref, « Procédures internes » a été pensé comme un couteau suisse permettant aux petites entreprises d'utiliser des outils clé en main dans la gestion quotidienne de leurs chantiers et de leurs relations commerciales.

« Procédures internes » se traduit ainsi par la production de 45 fiches d'autocontrôle en rénovation énergétique, l'autocontrôle thermographique, 28 fiches de réception de travaux, et un exemple concret de bons gestes avec le changement d'une fenêtre bois en vidéo. [Visionner ici la vidéo présentant ce projet « Procédures internes ».](#)

Les fiches d'autocontrôle sont des instruments simples, opérationnels et vraiment utiles aux entreprises car elles ont été conçues pour leur permettre de vérifier elles-mêmes, avant les audits et contrôles, la qualité de leurs travaux, étape après étape, depuis la conception et le dimensionnement en passant par la préparation du chantier, son déroulement, sans oublier la mise en service et la réception des travaux.

Dans la réalisation de ces fiches, les représentants de la CAPEB ont été tout particulièrement vigilants pour que les points d'autocontrôle soient aussi les points qui font souvent l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE.

Ces fiches d'autocontrôle sont ainsi un moyen d'anticiper et de préparer les audits et par conséquent, de faire en sorte qu'ils se passent pour le mieux. [Tout savoir ici sur les fiches d'autocontrôle.](#)



Ces fiches ont été réalisées par catégories de travaux. Elles portent donc sur l'isolation des murs (5 fiches), l'isolation d'un comble ou d'une toiture (4), l'isolation d'un plancher bas (1), les menuiseries extérieures (2), le chauffage gaz (4), la production d'eau chaude sanitaire (9), les PAC (3), le chauffage solaire (1), le chauffage hybride (4), le chauffage bois (10), et la ventilation (2).

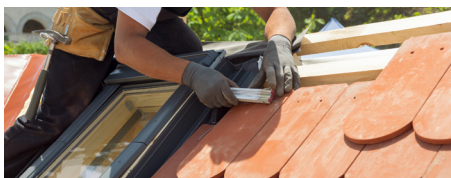
[Télécharger toutes les fiches ici.](#)

Le Bâtiment Artisanal présente ce mois-ci le projet « Procédures internes ». Des CPE seront réalisées également ces 3 prochaines semaines pour en détailler le contenu. [Toutes ces communications sont disponibles sur ARTUR au fur et à mesure de leur parution.](#)

MÉTIERS

→ RÉUNION DE L'UNA COUVERTURE PLOMBERIE CHAUFFAGE

Jean-Claude Rancurel a réuni les conseillers professionnels de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage ce jeudi 10 février.



Ils ont commencé leurs travaux en faisant un point sur les réflexions du groupe de travail photovoltaïque qui, lors de sa précédente réunion, avait identifié les priorités sur lesquelles travailler, à savoir : la sécurité incendie, l'accès au marché et les opportunités pour les professionnels, les différentes façons d'accéder au marché (co-traitance, sous-traitance, complémentarité des métiers) et l'identification des procédés les plus sécurisants. Ils ont ensuite fait un point sur les webinaires

organisés par l'UNA et évoqué le prochain webinar qui sera proposé le 17 février de 11h30 à 12h30 sur l'avenir du fioul domestique, et qui sera présenté avec le Délégué général de la FF3C.

Le Président et les conseillers de l'UNA ont, à la suite, regardé l'évolution des prix dans leurs activités.

La préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Toulouse (du 21 au 23 septembre 2022) a suivi puis, l'après-midi, les plombiers chauffagistes et les couvreurs se sont séparés pour traiter leurs sujets spécifiques.

Les premiers sont revenus sur la parution du décret fixant, à compter du 1^{er} juillet prochain, un seuil maximal d'émissions de gaz à effet de serre pour les équipements thermiques de chauffage et de production

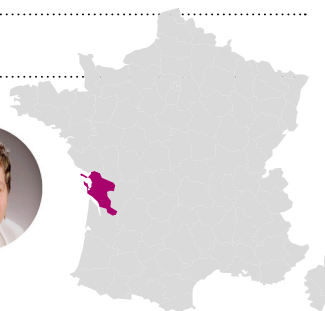
d'eau chaude sanitaire et rebattant donc les cartes concernant les chaudières fioul. Ils ont aussi fait un point sur l'activité des associations et organismes de la filière (Qualit'Enr, Habita+ et l'association PG, l'AFV) puis sont revenus sur la réunion avec GRDF sur la stratégie française Energie Climat. Ils ont également évoqué les partenariats et offres commerciales ainsi que les relations avec l'AFPAC.

De leur côté, les couvreurs se sont intéressés à la TVA pour les offres composites, aux JPC et aux questions de formation. Ils ont aussi évoqué l'enquête sarking et fait un état des lieux des travaux de révision du NF DTU 40.24. Enfin, après un point sur les partenariats, ils sont revenus sur les échanges qui ont eu lieu avec MBI, Edilians et Terreal concernant l'augmentation du prix des tuiles.

RÉSEAU

→ UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE EN CHARENTE MARITIME

Sylvie Martin a été élue fin 2021 présidente départementale de la CAPEB Charente Maritime (17). À 55 ans, elle est cogérante d'une société de menuiserie à Saint-Rogatien. Elle prend la succession de Jean-Claude Pochon après avoir occupé pendant plusieurs années la fonction de vice-présidente.



RÉSEAU

→ LES CORRESPONDANTS HANDIBAT ÉTAIENT RÉUNIS CE 9 FÉVRIER



Les correspondants départementaux Handibat se sont réunis cette semaine.

À cette occasion, un point a pu être fait sur la SilverEco et l'évolution de la réglementation accessibilité.

Un état des lieux a également été présenté aux correspondants quant aux renouvellements de label, aux formations suivies et aux appels à projets.

Bien entendu, la réunion a permis de présenter le partenariat Handisport que le Conseil d'administration a validé fin janvier et

qui permettra une valorisation des marques Handibat et Silverbat sur l'ensemble du territoire, au gré des matchs de la Commission de Basket de la Fédération Française Handisport.

Des ateliers avaient été organisés pour approfondir plusieurs thèmes : le développement de la marque, son positionnement et les évolutions à envisager ; la communication et la promotion des



partenariats CAPEB, et enfin les risques et opportunités de MaPrimeAdapt'.

Ces travaux ont fait l'objet d'une rapide restitution juste avant la conclusion de l'après-midi par le Président confédéral.

GOUVERNEMENT

→ PRIX DES CARBURANTS : LA FLAMBÉE PÈSE DANS LES CHARGES DES ENTREPRISES

Pas une journée ne passe sans qu'un journaliste ne vienne rappeler que les prix à la pompe explosent.

Les ménages sont évidemment impactés, en particulier les plus modestes et néanmoins obligés d'utiliser un véhicule pour se rendre au travail ou simplement pour faire leurs courses, transporter leurs enfants à l'école, etc. Mais les entreprises sont, elles-aussi, fortement impactées. Et plus le parc de véhicules est important, plus la charge « carburants » pèse dans les comptes de l'entreprise, comme en a témoigné Vincent Dejoie dans RTL Matin mardi 8 février ([replay ici](#)).



Dernièrement, le Premier ministre a annoncé le relèvement de 10 % du barème de l'indemnité kilométrique. Un geste, certes, mais qui reste une paille au regard du surcroît de charge que représente la flambée des prix des carburants pour les entreprises. En outre, elles ne sont pas toutes concernées par cette mesure.

Les entreprises sont concernées uniquement dans le cas où un salarié ou un dirigeant salarié utilise son véhicule personnel pour les besoins de l'entreprise. On est donc loin du compte !

SOCIAL

→ LE NOUVEAU MÉMO D'IRIS-ST SUR LES ÉCHAFAUDAGES SUSPENDUS OU EN CONSOLE

Dédié aux chefs d'entreprise, ce mémo est une aide au choix du matériel en fonction de la nature des travaux, accompagnée d'un avertissement sur les compétences nécessaires à son utilisation.

Le mémo précise les règles qu'il convient de respecter lors du montage d'un échafaudage suspendu ou d'un échafaudage en console.

Il évoque également les garde-corps, les systèmes de fixation, les moyens d'accès à l'échafaudage. Ce [mémo que vous pouvez télécharger ici](#) (ou retrouver sur le site de l'IRIS-ST) récapitule les vérifications obligatoires, les bonnes pratiques d'utilisation et enfin, les précautions à prendre lors du démontage et lors de l'entretien de ces équipements.



→ LES FONCTIONNALITÉS TRÈS OPÉRATIONNELLES DE L'OUTIL ARTICOMPÉTENCES

Selon [une étude du Moniteur](#) auprès de chefs d'entreprises du BTP les compétences comportementales sont un moteur de performance aussi, voire plus important, que les savoir-faire techniques.

La CAPEB a fait la même analyse et a intégré, dans l'élaboration de son outil ARTICompétences, des informations sur ces aspects dans ses fiches de poste personnalisables.



Ces fiches de postes comportent ainsi une rubrique "compétences transverses" listant les comportements professionnels essentiels, voire incontournables, que le titulaire du poste doit maîtriser pour être performant techniquement : communication/travail en équipe, organisation, management pour les profils d'encadrants, mais également des

spécificités BTP telles que la maîtrise des outils numériques et la prévention santé sécurité de plus en plus prégnante pour la première et incontournable pour la seconde ! Ces fiches comportent également une rubrique « qualités attendues » travaillée, elle aussi, avec les professionnel(le)s de chaque UNA et de la CNFA.

[Découvrir ARTICompétences ici.](#)





PRESSE

Le Président Jean-Christophe Repon a répondu à l'interview de Jade Grandin du journal l'Opinion au sujet des raisons du rebond de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment et son impact sur l'emploi. Une occasion de rappeler quelques réalités, à commencer par le fait que c'est l'activité qui crée de l'emploi et que pour booster l'activité rien de tel qu'une TVA à taux réduit, comme le réclame la CAPEB pour tous les travaux de rénovation. Le Président a également souligné que le secteur accueille de plus en plus de reconvertis et rappelé qu'il a de réels atouts, que ce soit en termes de salaires, de modernité et d'innovation, de perspectives et de développement personnel. Quand d'autres ne voient dans ce rebond de l'emploi qu'un symptôme du manque de travailleurs détachés...

[Lire l'article ici.](#)

CESE

Le groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales travaille actuellement sur la participation démocratique des jeunes, préparant des amendements sur l'avant-projet d'avis, notamment sur l'âge à partir duquel il est souhaitable de pouvoir voter, l'ouverture de droit sociaux à partir de 18 ans, et la comptabilisation des votes blancs. La Commission Travail et Emploi a poursuivi, de son côté, ses auditions en vue de nourrir le

projet d'avis sur les métiers du travail et de la cohésion sociale. Enfin, la séance plénière du CESE s'est réunie mercredi pour examiner l'Avis de la Délégation aux Outre-Mer concernant la mise en œuvre du Plan de relance dans les territoires ultramarins.

PARITARISME

Cette semaine, les partenaires sociaux se sont retrouvés pour avancer sur la modernisation du paritarisme. Ils se sont concentrés cette fois sur le paritarisme de gestion. Les organisations de salariés se sont heurtées à la volonté de organisations patronales d'instaurer une règle d'or interdisant les déficits dans les organismes paritaires. S'est posée également la question du remboursement des frais des administrateurs dans ces organismes ainsi que la nécessité de donner aux organisations de salariés les moyens de mandater des militants d'entreprise qui ne soient pas des spécialistes confédéraux mais des salariés de terrain. Vaste question.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Les membres du Bureau confédéral se sont réunis jeudi pour continuer à préparer l'assemblée générale (déroulé, candidatures, résolution relative à la structuration du Réseau). Ils ont aussi évoqué un projet de la CAPEB Alpes Durance, fait un point de situation sur 360travaux et examiné

différentes propositions d'actions de communication conjointes avec Le Moniteur. Ils sont revenus par ailleurs sur la féminisation des instances de gouvernance de la CAPEB suite aux débats de la dernière CNAGS.

ARTISANAT

Le Président Jean-Christophe Repon a participé ce mercredi à la première Assemblée Générale Extraordinaire de CMA France de la mandature 2021 - 2026 et plus particulièrement à l'ouverture des travaux en présence du Ministre en charge des PME Jean-Baptiste Lemoine.



CONSEIL DES PROFESSIONS

Le Conseil des Professions se réunissait ce vendredi. Nous reviendrons sur ces échanges dans notre prochain numéro.

LOBBYING

→ LE PROJET DE LOI « INDÉPENDANTS » EST ADOPTÉ

La Commission Mixte Paritaire qui a examiné le projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante le 25 janvier a abouti à un accord. Le texte sera donc définitivement et formellement adopté sur cette base par les sénateurs le 16 février, sachant que les députés l'ont fait le 7.

On rappellera que ce texte instaure un nouveau statut de l'entrepreneur individuel, qu'il renforce la protection du patrimoine personnel des indépendants, crée un environnement juridique plus protecteur concernant les dettes professionnelles notamment, facilite les transmissions des entreprises qui ne sont pas constituées sous forme sociétaire, facilite aussi l'accès des indépendants à la formation professionnelle et simplifie leur protection sociale.

Nous en sommes globalement satisfaits, à l'exception toutefois de ses dispositions qui limitent à 5 ans l'exercice du statut de conjoint collaborateur, ce contre quoi nous nous sommes vigoureusement opposés, présentant plusieurs amendements qui n'ont malheureusement pas été adoptés.

Cependant, au cours de ce long cheminement parlementaire, la CAPEB et l'U2P ont obtenu gain de cause sur plusieurs points et principes. Ainsi, pour commencer, l'U2P a toujours défendu le fait que le choix de la forme juridique d'une entreprise devait être fondé sur des raisons économiques. Le projet de loi va dans ce sens. Il supprime par ailleurs le statut de l'EIRL ce que nous jugeons positif car ce statut n'a plus aucun intérêt compte tenu de l'amélioration de la protection du patrimoine de l'entrepreneur prévue par ce texte.

Nous avons aussi défendu l'idée de la création d'un futur FAF unique des artisans et le projet de loi acte la répartition des contributions des travailleurs indépendants sur la base de la nature de l'activité du travailleur indépendant, c'est-à-dire que toutes les professions libérales



devront cotiser au FIF-PL et tous les artisans au FAFCEA. En même temps, le projet de loi acte formellement la fin des Conseils régionaux de la formation des CMA au 1^{er} septembre 2022 comme nous l'avons souhaité, et non pas au 1^{er} janvier 2023 comme il en était question un moment, ce qui aurait repoussé cette réforme encore d'un an.

C'est donc, 28 ans après la Loi Madelin, un texte qui devrait un peu simplifier et améliorer le cadre juridique des travailleurs indépendants.